

Commandement aux fin de saise vente

Par lisbonne, le 19/12/2015 à 14:22

bonjour,

suite a acte remis par huissier (commandement aux fin de saisie vente)mon avocat a saisie le jex pour obtenir un délais de grâce. la partie adverse a réclamé un échelonnement de ma dette.

le juge octrois un échelonnement de ma dette sur 24 mois mes aucun délais de grâce . il est dit sur le jugement : le commandement aux fin de saisi vente du 2015 nul et de nul effet .

ma question est la suivante , le motif nul et de nul effet stop la saisie mobilière a mon domicile ?

je vous remercie de bien vouloirs m'éclairai.